

Mitglieder-Aufnahmen = Admissions

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels**

Band (Jahr): **6 (1897)**

Heft 3

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Erscheint
Samsstags

Paraissant
le Samedi

Abonnement:

Für die Schweiz:
12 Monate Fr. 5.—
6 Monate „ 3.—
3 Monate „ 2.—

Für das Ausland:
12 Monate Fr. 7.50
6 Monate „ 4.50
3 Monate „ 3.—
Vereinsmitglieder erhalten das Blatt gratis.

Inserate:

20 Cts. per 1 spaltige Pettizeile od. deren Raum. Bei Wiederholungen entsprechenden Rabatt. Vereinsmitglieder bezahlen die Hälfte.



Organ und Eigentum des Schweizer Hotelier-Vereins

6. Jahrgang | 6^{me} Année

Organe et Propriété de la Société Suisse des Hôteliers

Abonnements:

Pour la Suisse:
12 mois Fr. 5.—
6 mois „ 3.—
3 mois „ 2.—

Pour l'Étranger:
12 mois Fr. 7.50
6 mois „ 4.50
3 mois „ 3.—
Les Sociétaires reçoivent l'organe gratuitement.

ANNONCES:

20 Cts. pour la petite ligne ou son espace. Rabais en cas de répétition de la même annonce. Les Sociétaires payent moitié prix.

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 21, Basel. * TÉLÉPHONE 2406. * Rédaction et Administration: Rue des Etoiles No 21, Bâle.

**Mitglieder-Aufnahmen.
Admissions.**

	Fremden- betten
H.H. Hofstetter & Lüps, Bad Heustrich. . .	250
Herr Geilenkirchen A., Hotel Bernerhof, Basel	48
„ Weber J., Centralbahnhof-Restaurant, Basel.	
„ Brugger-Maillat C., Pension Moy, Oberhofen (Thunersee)	56

Austritte. — Démissions.

Herr Brugger Ant., Hôtel Tête Noire, Freiburg, wegen Aufgabe des Geschäftes.
„ Deeg Louis vom Hotel Krone, Friedrichshafen, wegen Aufgabe des Geschäftes.
„ Lancker-Kobelt, Hotel Falken, Frauenfeld, wegen Geschäftsaufgabe.
Frau Meister-Hauser S., vom Hotel National in Basel, wegen Aufgabe des Geschäftes.
Herr Pfister Ed., Nyon.
„ Winkler Ant., Nyon, wegen Geschäftsaufgabe.

Ablösungen der Neujahrs-Gratulationen.

Uebertrag Fr. 1645	
Herr Bob-Zumstein Th., Hotel Post, Zürich	5
Total Fr. 1650	

Pavillon de l'Industrie hôtelière.

Rapport de Gestion
présenté à

l'Assemblée générale à Genève
le 8 Janvier 1897.

Messieurs!

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion de votre Comité, à notre regret moins favorable au point de vue financier que nous l'aurions désiré; il faut surtout en attribuer les causes au temps froid et pluvieux, car sans ce facteur nuisible nous aurions certainement augmenté nos recettes de plus de 100.000 francs, ce qui nous aurait permis de vous présenter des comptes tout différents. En effet, tandis que nos locaux étaient en général beaucoup trop petits le matin pour le déjeuner, le soir, par suite du froid et de la pluie continue, nous n'avions qu'un nombre très minime de visiteurs, et certes les recettes du soir nous auraient laissé un bénéfice supérieur à celles du matin.

Des témoignages sans nombre de grande satisfaction nous ont journalièrement prouvé que l'industrie hôtelière pouvait réclamer sa modeste part dans le succès général de l'Exposition; il est inutile de vous décrire encore au long ce qu'était notre établissement, vous l'avez tous vu et vous avez pu l'apprécier.

L'exploitation s'est faite normalement et nous n'avons eu à déplorer ni accident ni incident grave. Nous avons cru bien faire de procéder à la liquidation en dérogation à l'Art. 26 de nos statuts, afin de ne pas vous déranger inutilement.

Ceci dit, nous allons passer en revue les divers comptes de notre gestion:

Capital. Ce compte s'est élevé à la somme de 109,950 francs, dans laquelle est comprise la participation du Comité central de l'Exposition.

Recettes.

Restaurant et Taverne. La recette totale de l'exploitation du restaurant et de la taverne s'est élevée à la somme de fr. 253,159.05 se décomposant comme suit:

Mois	Cuisine		Cave		Recette du mois
	Restaurant	Taverne	Restaurant	Taverne	
Mai	18,654.45	406.40	9,028.35	2121.10	30,210.80
Juin	30,702.90	455.50	12,741.15	2064.45	45,964.—
Juillet	25,741.80	469.85	14,518.90	2012.50	38,738.85
Août	38,820.25	742.85	15,130.95	2210.75	56,934.80
Septembre	35,406.45	772.65	14,085.05	2313.85	53,528.—
Octobre	17,911.45	527.50	7,430.50	1915.65	27,785.10
	168,237.10	3368.75	68,884.90	12668.80	253,159.05

Moyenne par jour de la recette totale . fr. 1480.45
 „ „ „ cuisine „ 1003.55
 „ „ „ cave „ 470.90

Profits et Pertes. A ce compte figure une somme de fr. 1016.80 pour intérêts bonifiés sur notre compte de banque.

Publicité. Nous avons encaissé fr. 10,233.60 pour publicité faite sur notre carte des vins; cette combinaison nous a permis de faire exécuter une carte illustrée d'une façon fort originale et qui a obtenu le plus grand succès.

Exposants. Les divers exposants nous ont versé une somme de fr. 1868.40 pour frais d'entretien et de nettoyage de leur emplacement.

Photographies. Le produit de l'exposition de vues photographiques d'hôtels a été de fr. 1243.90.

Dépenses.

Construction. Vous vous souvenez que nous avons traité la construction, en location, de notre Pavillon pour une somme fixe.

Le coût de cette location, y compris quelques travaux supplémentaires et la décoration intérieure des plafonds et des murs s'est élevé à fr. 64,755.80.

Dans cette somme figurent également fr. 1535.80 pour indemnité à verser au propriétaire de l'étang de patinage sur lequel notre bâtiment a été élevé.

Matériel. Les divers achats de notre matériel se sont montés à la somme de fr. 21,897.40 et ceux du Mobilier à fr. 22,391.35. Dans cette dernière somme le coût du Salon du 1^{er} étage figure pour fr. 5000.—

Cuisine. Les achats pour provisions et denrées de toutes sortes se sont élevés à fr. 108,361.60. Ce compte a donné un bénéfice brut de fr. 63,250.50.

Cave. Les achats de vins et frais divers de cave se sont élevés à fr. 62,219.25; ce compte laisse un bénéfice de fr. 27,250.60. A première vue cela paraît minime étant donnée la recette importante; cette moins-value provient du fait que la vente s'est portée principalement sur les vins suisses qu'il nous avait été impossible de majorer beaucoup, étant donnée la taxe d'octroi déjà très élevée dont nos tarifs étaient grevés à raison de 20% du prix de vente. Nous avons versé au Comité central de l'Exposition fr. 15,443.80 pour taxes d'octroi.

Frais généraux. Ceux-ci s'élèvent à la somme énorme de fr. 63,418.95 se décomposant comme suit: Appointements du personnel, cartes

d'entrée	fr. 30,961.50
Eclairage	„ 3,832.—
Eau	„ 401.—
Blanchissage	„ 5,227.—
Musique	„ 14,544.85
Divers	„ 8,452.60
	Fr. 63,418.95

La musique nous a coûté une grosse somme; nous avons essayé de la supprimer dès le mois de Juillet, mais nos recettes s'en étaient aussitôt ressenties d'une manière très sensible, et nous avons dû la rétablir sur les vives réclamations du public.

Publicité. Fr. 2568.10. Cette dépense a été occasionnée par l'impression de la carte des vins tirée à 5000 exemplaires, les honoraires au dessinateur qui en a fait l'ornementation, ainsi que par les frais divers pour la recherche des annonces.

Exposants. Fr. 2690.70 représentent les frais d'installation des locaux du 1^{er} étage; ce chiffre, sensiblement plus fort que nous ne l'avions prévu, provient de la chambre à coucher, dont l'installation a été décidée au dernier moment.

Liquidation. La construction ayant été fournie en location, nous n'avions rien à en retirer.

La vente des objets composant le mobilier et le matériel s'est opérée dans des conditions très défavorables, étant donné le grand nombre d'objets de toute sorte qui ont été mis en vente à la clôture de l'Exposition.

Nous devons rappeler ici, qu'au commencement du mois de Septembre, il a été envoyé à tous les membres de la Société suisse des Hôteliers, comme supplément à „l'Hôtel-Revue“, une liste détaillée des objets, mis en vente, faisant partie de notre mobilier et de notre matériel, avec indication des prix d'achat et des rabais consentis; nous avons reçu deux demandes de renseignements à ce sujet.

La perte sur la vente du matériel a été de fr. 11,999.85, et celle du mobilier de fr. 14,043.80.

Profits et Pertes. D'après les chiffres indiqués ci-dessus, notre compte de Profits et Pertes se présente donc ainsi:

au Débit:		au Crédit:	
Rabais divers	58.45	Intérêts	1,016.80
Frais d'administr.	3,601.70	Publicité, bénéfice	7,664.50
Construction	64,755.80	Cave, „	27,250.60
Exposants	822.30	Cuisine, „	63,250.50
Photographies	224.25	Déficit	59,744.70
Matériel	11,999.85		
Mobilier	14,043.80		
Frais généraux	63,418.95		
	158,927.10	Sommes égales	158,927.10

Bilan. Si du Capital fr. 109,950.—
 auquel il y a lieu d'ajouter le compte
 Poujoulat „ 1,535.80

ensemble fr. 111,485.80
 nous déduisons le déficit de „ 59,744.70

nous nous trouvons en face d'un solde disponible de fr. 51,741.10

somme qui nous permet de rembourser le 45% du capital souscrit; l'emploi du reliquat servira à régler les quelques frais que nous pourrions avoir dans la suite, ainsi qu'à solder un compte encore en litige.

Si nous considérons que le coût de la construction fr. 64,755.80, est pour nous une perte sèche, à laquelle viennent s'ajouter fr. 26,043.65 pour la différence entre l'achat et la vente du mobilier et du matériel, et que d'autre part les frais généraux étaient forcément considérables pour une exploitation de si courte durée et en temps d'exposition, il faut bien reconnaître qu'il était matériellement impossible d'obtenir un résultat supérieur.

Voilà, Messieurs, les chiffres que nous avons à vous soumettre.

En défalquant de notre compte capital l'apport du Comité central de l'Exposition de fr. 25,000 et celui de la Société suisse des Hôteliers fr. 7000, nous restons au chiffre de fr. 77,550 de capital souscrit par 283 maîtres d'hôtels et négociants.